

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V Nouveaux prêtres. — VI Aux prières. — VII Ordinations. — VIII Le désarroi du protestantisme : Un témoignage irrécusable.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 24 juin

Solennité (avec jeûne) des Ss. Ap. Pierre et Paul, et, dans le diocèse de *Saint-Hyacinthe*, collecte pour le denier de S.-Pierre.

NOTE. — Les fidèles ne sont pas obligés d'assister à la messe le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul, mais on doit les exhorter à le faire.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 24 juin

Fête de S. JEAN-BAPTISTE, double de 1e cl. avec Oct. ; mém. du IIIe dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux IIes vêpres, mém. de S. Guillaume et du dim.

NOTE. — On n'est plus obligé d'assister à la messe le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul, mais on doit s'efforcer de le faire.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 1er juillet

La solennité des titulaires (*autres que le Saint-Esprit, la Sainte-Trinité, le Saint-Sacrement, S.-Jean-Baptiste et Ss.-Pierre et Paul*) qui, cette année, tombent entre le 3 juin et le 15 juillet, n'auront leur solennité que le 15 juillet (*avec renvoi de celle du Sacré-Cœur de Jésus au 22*) ; ceux qui tombent le jour de la Pentecôte, de la Sainte-Trinité ou le 24 juin ou le 8 juillet n'ont pas de solennité ; leur office seul est remis.

Dans les paroisses suivantes, la solennité se fait comme ailleurs par la messe et les vêpres communes à S. Pierre et à S. Paul, selon l'indication générale de l'Ordo.